



Prise de position sur les mesures d'économie



santésuisse Die Schweizer Krankenversicherer
Les assureurs-maladie suisses
Gli assicuratori malattia svizzeri

Pistes d'action pour le calcul des primes 2010

En début d'année 2009, santésuisse a proposé au Conseil fédéral les mesures suivantes susceptibles de générer des économies d'environ 800 millions de francs par année, et lui a demandé de les introduire par la voie d'ordonnances, de décrets ou d'arrêtés urgents:

- **Comparaison des prix des médicaments avec ceux pratiqués à l'étranger:** comparaison des prix tous les trois ans – élargissement du panel des pays de comparaison à la France, l'Italie et l'Autriche
- **Quote-part différenciée pour les médicaments:** 20% de quote-part pour les préparations originales, 10% pour les génériques
- **Baisse des marges de distribution des médicaments** dans les secteurs cabinet médical, pharmacie, et hôpital ambulatoire – marges fixées spécifiquement ou négociées entre partenaires tarifaires
- **Réduction du montant maximal pour le remboursement des moyens et appareils (LiMA)**
- **Prix hôpital ambulatoire:** baisse de la valeur du point tarifaire (vpt) au niveau de celle des prestations fournies par les médecins libres praticiens
- **Augmentation de la quote-part hôpital ambulatoire sans transfert prescrit par le médecin:** participation forfaitaire aux coûts de CHF 50.- pour les prestations ambulatoires fournies dans les hôpitaux

Prise de position sur les mesures d'économie

Mesures d'économie décidées par le Conseil fédéral

Le Conseil fédéral a mis en application les mesures d'économie suivantes pour les primes de 2010. Il suit ainsi seulement en partie les propositions formulées par santésuisse.

Mesure	Économie
Baisse du prix des préparations originales	CHF 210 millions
Baisse des marges de distribution pour les préparations originales	CHF 90 millions
Nouvelle liste d'analyses	CHF 100 millions
Total	CHF 400 millions

En dehors de ces mesures d'économie, le Conseil fédéral a également décidé de réduire de 80 à 70% le rabais maximal accordé pour les franchises à option. Cette décision débouche sur des recettes de primes supplémentaires de l'ordre de CHF 100 à 150 millions par an, dans la mesure où le montant moyen des franchises n'augmente pas.

Prise de position sur les mesures d'économie

Propositions du Conseil fédéral au Parlement en date du 29.05.2009

1. Obligation de mettre en place un service de conseil médical par téléphone 😞
2. Livraison mensuelle des données à l'OFSP 😞
3. Pilotage cantonal de l'offre dans le secteur ambulatoire hospitalier 😞
4. Baisse des tarifs par le Conseil fédéral 😊
5. Durée du contrat d'assurance de deux ans pour les franchises à option 😊
6. Contribution de consultation (ticket modérateur) 😊
7. Augmentation extraordinaire des subsides fédéraux à la réduction des primes 😞

1. Obligation de mettre en place un service de conseil médical par téléphone

Proposition du Conseil fédéral

Les assureurs doivent offrir à tous les assurés un service de conseil médical gratuit par téléphone, 24h sur 24, afin de procéder à leur triage et de leur indiquer l'accès à un fournisseur de prestations approprié.

Ce service est fourni par un organe indépendant.

Potentiel de réduction des coûts et d'économie

L'introduction forcée d'une offre occasionne en premier lieu des coûts sans recettes, puisque l'offre doit être gratuite.

Position et appréciation de santésuisse

Contre.

- ☹ Cette offre est déjà à la disposition de 5,5 mio. d'assurés et devrait continuer à gagner des parts de marché en restant axée sur la demande.
- ☹ Les coûts de cette offre „médicale“ ne devraient en aucun cas être passés en compte comme frais administratifs des assureurs, car il s'agit de prestations médicales et non administratives.

2. Livraison mensuelle des données à l'OFSP

Proposition du Conseil fédéral

Chaque mois, les assureurs doivent communiquer à l'OFSP les données relatives à la facturation des prestations.

Potentiel de réduction des coûts et d'économie

Les frais administratifs des assureurs et de l'OFSP connaîtraient une envolée.

Position et appréciation de santésuisse

Contre.

- ☹ La pertinence des données mensuelles est limitée.
- ☹ Les développements à plus long terme sont faussés.
- ☹ L'avalanche de données débouche sur des frais supplémentaires, sans améliorer pour autant le pilotage du système.

3. Pilotage cantonal de l'offre dans le secteur ambulatoire hospitalier

Proposition du Conseil fédéral

Dans le cadre des mandats de prestations, les cantons règlent l'activité des hôpitaux dans le domaine ambulatoire.

Potentiel de réduction des coûts et d'économie

L'expérience montre que les coûts augmentent en dépit de la planification cantonale (ex. le secteur hospitalier stationnaire).

Position et appréciation de santésuisse

Contre.

- ☹️ Jusqu'ici, les cantons n'ont guère assumé leur compétence en termes de pilotage dans les secteurs ambulatoire et stationnaire des hôpitaux.
- ☹️ santésuisse demande seulement davantage de soutien de la part des cantons lors des procédures de fixation des tarifs, au bénéfice des payeurs de primes.

4. Baisse des tarifs par le Conseil fédéral

Proposition du Conseil fédéral

Si la hausse des coûts par assuré dans un secteur ambulatoire d'un canton est supérieure à la moyenne, le Conseil fédéral peut décider une baisse de 10% au maximum des tarifs fixés pour un an.

Potentiel de réduction des coûts et d'économie

Si les politiques le veulent vraiment, les coûts pourraient être freinés à temps et de manière efficace (en principe, les autorités compétentes disposent déjà d'instruments analogues).

Position et appréciation de santésuisse

A examiner.

- ☹️ Cette disposition contredit les règles tarifaires LAMal.
- ☹️ Digne d'examen en tant que mesure limitée dans le temps. Pas de transfert de la loi urgente dans la loi ordinaire.
- ☹️ La disposition devrait s'appliquer à toutes les prestations, pour éviter tout transfert entre les fournisseurs de prestations.

5. Durée du contrat d'assurance de deux ans pour les franchises à option

Proposition du Conseil fédéral

La durée minimale du rapport d'assurance est de deux années civiles si l'assuré choisit une franchise à option.

Potentiel de réduction des coûts et d'économie

- ▶ Les instruments devraient déployer toute leur efficacité en cas de maladie.
- ▶ On évite une sélection des risques pratiquée par l'assuré.
- ▶ Les contrats sur plusieurs années pour les formes particulières d'assurance encouragent la responsabilité en termes de consommation de prestations médicales.

Position et appréciation de santésuisse

A examiner.

- ☹️ santésuisse recommande une durée minimale de trois ans du contrat d'assurance.
- ☹️ Les rabais accordés en cas de franchise à option ne se justifient que dans la durée (aucune économie de coûts autrement).
- ☹️ La disposition devrait seulement entrer en vigueur après un délai de transition d'un an (information à la clientèle et adaptation des processus).

6. Contribution de consultation (ticket modérateur)

Proposition du Conseil fédéral

Les assurés versent une contribution de CHF 30 par consultation effectuée sous forme ambulatoire, six fois au plus par année civile (CHF 180 maximum).

Potentiel de réduction des coûts et d'économie

Renforcement de la propre responsabilité individuelle des assurés.

Taxe de consultation:

Mesure directrice plutôt que d'économie. Effet psychologique.

Augmentation de la quote-part:

crée une marge de manoeuvre pour la quote-part différenciée (promotion des soins gérés et de la concurrence dans le domaine des médicaments et des génériques).

Position et appréciation de santésuisse

A examiner.

- ☹️ Au lieu d'une taxe de consultation, santésuisse recommande une taxe de CHF 50 réservée aux consultations en ambulatoire hospitalier et une hausse générale de la quote-part à 20 pour cent.
- ☹️ Le rôle du médecin de famille est valorisé.
- ☹️ Au maximum 4 x par an.

7. Augmentation extraordinaire des subsides fédéraux à la réduction des primes

Proposition du Conseil fédéral

La Confédération entend engager un montant extraordinaire supplémentaire de CHF 200 millions aux subsides fédéraux accordés aux cantons au titre de réduction des primes en 2010.

Potentiel de réduction des coûts et d'économie

Pas d'économie de coûts, mais un report sur les deniers publics.

Position et appréciation de SantéSuisse

Contre.

- ☹ Les primes réduites de cette manière affaiblissent la pression nécessaire pour réaliser des économies.
- ☹ Des mesures d'économie parallèles sont nécessaires au niveau des prestations médicales.
- ☹ Pas d'utilisation supplémentaire des recettes fiscales tant que la concurrence n'est pas complètement exploitée.

Prise de position sur les mesures d'économie

„Mesures urgentes 09“ présentées au Parlement par le groupe Ineichen

1. Quote-part différenciée 😐
2. Changement de franchise et rabais maximal pour les franchises à option 😊 😐
3. Pas de réduction des primes pour les assurés au bénéfice d'une assurance complémentaire 😞
4. Participation aux frais hospitaliers 😊
5. Certificats médicaux non pris en charge 😐
6. Pas de commission ni démarchage téléphonique 😞
7. Compétence de la Confédération en matière de fixation des tarifs 😞
8. Liste des moyens et appareils (LiMA) 😊
9. Mesures dans le domaine des médicaments 😊
10. Réduction des marges sur les médicaments (quote-part) 😊 😞

1. Quote-part différenciée

Proposition „Mesures urgentes 09“

La quote-part des assurés qui se rendent directement chez un spécialiste passe de 10 à 20 pour cent.

Potentiel de réduction des coûts et d'économie

Renforcement de la propre responsabilité des assurés.

Taxe de consultation:

Mesure directrice plutôt que d'économie. Effet psychologique.

Augmentation de la quote-part:

créé une marge de manoeuvre pour la quote-part différenciée (promotion des soins gérés et de la concurrence dans le domaine des médicaments et des génériques).

Position et appréciation de santésuisse

A examiner.

- ☹️ Au lieu d'une taxe de consultation, santésuisse recommande une taxe de CHF 50 réservée aux consultations en ambulatoire hospitalier et une hausse générale de la quote-part à 20 pour cent.
- ☹️ Le rôle du médecin de famille est valorisé.
- ☹️ Au maximum 4 x par an.

2. Changement de franchise et rabais maximal pour les franchises à option I

Proposition „Mesures urgentes 09“

a. Durée fixe de deux ans sans changement pour les franchises à option.

Potentiel de réduction des coûts et d'économie

- ▶ Les instruments devraient déployer toute leur efficacité en cas de maladie.
- ▶ On évite une sélection des risques pratiquée par l'assuré.
- ▶ Les contrats sur plusieurs années pour les formes particulières d'assurance encouragent la responsabilité en termes de consommation de prestations médicales.

Position et appréciation de santésuisse

Pour.

- 😊 santésuisse recommande une durée minimale de trois ans du contrat d'assurance.
- 😊 Les rabais accordés en cas de franchise à option ne se justifient que dans la durée.
- 😊 La disposition devrait seulement entrer en vigueur après un délai de transition d'un an (information à la clientèle et adaptation des processus).

2. Changement de franchise et rabais maximal pour les franchises à option II

Proposition „Mesures urgentes 09“

b. Baisse de la réduction maximale des primes pour certaines franchises.

Potentiel de réduction des coûts et d'économie

Cette mesure a un impact sur le financement (redistribution), mais pas sur les coûts des prestations médicales obligatoires.

Position et appréciation de santéuisse

A examiner.

☹️ Problème: intervention politique dans la liberté d'entreprise de l'assureur.

3. Pas de réduction de primes pour les assurés avec assurance complémentaire

Proposition „Mesures urgentes 09“

Les personnes au bénéfice d'une assurance complémentaire privée ou semi-privée ne devraient pas pouvoir profiter d'une réduction de primes.

Potentiel de réduction des coûts et d'économie

Cette mesure a un impact sur le financement (augmentation des primes), mais pas sur les coûts des prestations médicales obligatoires.

Position et appréciation de santésuisse

Contre.

- ☹ Il vaudrait mieux renforcer les critères économiques sur lesquels s'appuie la réduction des primes.
- ☹ L'interdiction de bénéficier d'assurances complémentaires hospitalières pour les bénéficiaires de réduction des primes → désavantage social.
- ☹ La résiliation d'une assurance complémentaire à cause d'une réduction des primes à durée déterminée entraîne l'exclusion définitive pour les malades.

4. Participation aux frais hospitaliers

Proposition „Mesures urgentes 09“

Tous les adultes devraient participer aux frais hospitaliers à raison de CHF 15 au lieu de CHF 10 par jour, car les frais d'entretien à domicile ne sont plus à payer.

Le plafond est fixé à CHF 450 (30 jours de séjour).

Potentiel de réduction des coûts et d'économie

Env. CHF 80 millions.

Position et appréciation de santéuisse

Pour.

😊 CHF 20 – 30 par jour, plafond fixé à CHF 600 par an (correspond aux frais d'entretien réalistes).

5. Certificats médicaux non pris en charge

Proposition „Mesures urgentes 09“

Supprimer du catalogue de prestations de l'assurance de base les certificats médicaux délivrés pour une absence allant jusqu'à trois jours.

Potentiel de réduction des coûts et d'économie

Inconnu.

Position et appréciation de santéuisse

En faveur de l'orientation prise.

- ☹️ Une réglementation introduite dans la LAMal n'est pas cohérente avec le système.
- ☹️ La démarche initiée va dans le bon sens, mais une solution de droit du travail s'avère nécessaire.

6. Pas de commission ni de démarchage téléphonique

Proposition „Mesures urgentes 09“

Interdiction de pratiquer le démarchage par téléphone et de recevoir une commission pour le courtage et la conclusion d'assurances de base.

Potentiel de réduction des coûts et d'économie

- ▶ Les coûts d'acquisition et de commissions sont minimes (<1 %!).
- ▶ L'interdiction de commission engendre des frais supplémentaires.

Position et appréciation de santésuisse

Contre.

- ☹ La concurrence entre les assureurs doit être maintenue pour des raisons de coûts et de qualité.
- ☹ L'acquisition par le biais de commissions coûte moins cher que d'engager des collaborateurs fixes.
- ☹ Les assurés peuvent également choisir parmi les assureurs qui acquièrent leur clientèle sans démarchage téléphonique ni commission de courtage.

7. Compétence du Conseil fédéral en matière de fixation des tarifs I

Proposition „Mesures urgentes 09“

Le Conseil fédéral doit pouvoir fixer les valeurs tarifaires clés pour les tarifs TARMED.

Potentiel de réduction des coûts et d'économie

Si les politiques le veulent vraiment, les coûts pourraient être freinés à temps et de manière efficace (en principe, les autorités compétentes disposent déjà d'instruments analogues).

Position et appréciation de santésuisse

Contre.

En lieu et place, examiner év. la proposition du CF sur la fixation des tarifs en tant que mesure limitée dans le temps.

- ▶ La disposition n'est pas conforme au système.
- ▶ TARMED ne devrait pas figurer explicitement dans un texte de loi (il s'agit seulement d'un tarif parmi d'autres).
- ▶ La flexibilité des partenaires tarifaires ne doit pas être limitée.

7. Compétence du Conseil fédéral en matière de fixation des tarifs II

Proposition „Mesures urgentes 09“

Le CF doit pouvoir fixer les valeurs tarifaires clés pour les tarifs TARMED.

- ▶ Baisse des vpt des hôpitaux.
- ▶ En Suisse, l'écart entre les différentes vpt ne dépasse pas 10 centimes.
- ▶ Adaptation de la vpt pour les prestations techniques et prestations de base.
- ▶ Augmentation de la vpt auprès des fournisseurs d'approvisionnement de base dans les régions où le nombre de prestataires est restreint.

Potentiel de réduction des coûts et d'économie

Si les politiques le veulent vraiment, les coûts pourraient être freinés à temps et de manière efficace (en principe, les autorités compétentes disposent déjà d'instruments analogues).

Position et appréciation de santésuisse

Contre.

- ⊖ a et b. La valeur du point tarifaire la plus basse doit servir de référence.
- ⊖ b. La disposition doit s'appliquer à tous les fournisseurs de prestations du secteur ambulatoire.
- ⊖ d. C'est aux cantons qu'il revient de créer les incitations nécessaires pour combler le manque de médecins dans certaines régions.

8. Liste des moyens et appareils

Proposition „Mesures urgentes 09“	Potentiel de réduction des coûts et d'économie	Position et appréciation de santéuisse
<p>Motion: créer les bases appropriées dans la LAMal pour que les prix des produits figurant sur la liste des moyens et appareils (LiMA) puissent être négociés contractuellement.</p> <p>Les assureurs prendront alors seulement en charge le prix négocié des produits.</p> <p>Ordonnance: baisse des prix de 15 pour cent. Le prix le plus bas négocié s'applique à tous les prestataires.</p>	<p>Potentiel d'économie d'env. CHF 100 millions.</p>	<p>Pour.</p> <ul style="list-style-type: none">😊 Les assureurs paient actuellement un montant maximal de remboursement fixé par la loi, lequel dépasse parfois largement le prix négocié avec le centre de remise. Voilà pourquoi les négociations de prix ne sont pas attrayantes.😊 Baisse globale du montant maximal de 20 pour cent.😊 Autres baisses de prix pour les groupe de produits générant des chiffres d'affaires importants.

9. Mesures dans le secteur des médicaments I

Proposition „Mesures urgentes 09“

a. Élargissement du panel des pays de comparaison pour la comparaison du prix des médicaments (préparations originales). Contrôle régulier des prix en fonction de la diversification du marché.

Potentiel de baisse des coûts et d'économie

a. Env. CHF 160 millions.

Position et appréciation de santéuisse

a. **Pour.**

- 😊 Le Conseil fédéral a élargi le panel des pays en l'étendant à la France et à l'Autriche.
- 😊 En cas de diversification du marché, les prix doivent être automatiquement adaptés.

9. Mesures dans le secteur des médicaments II

Proposition „Mesures urgentes 09“

b. Les prix des génériques se basent sur les prix pratiqués à l'étranger (comparaison des coûts par mg de substance active).

Potentiel de réduction des coûts et d'économie

b. Env. CHF 120 millions.

Position et appréciation de santésuisse

b. Appui de la mesure, à défaut de mieux.

- 😊 La comparaison sur la base de la substance active requiert beaucoup de temps et d'efforts;
- 😊 devrait être dynamisée par la quote-part différenciée.

9. Mesures dans le secteur des médicaments III

Proposition „Mesures urgentes 09“

c. Si des médicaments sont de même efficacité et interchangeables, seul le médicament le moins cher est remboursé. Les assureurs paient au maximum 10% de plus que l'offre la plus avantageuse.

Potentiel de réduction des coûts et d'économie

c. Env. CHF 320 millions.

Position et appréciation de santéuisse

c. Pour.

- 😊 Comme les mesures décidées par le Conseil fédéral en juin 2009 dans le secteur des génériques n'ont aucun effet de réduction des coûts, cette mesure s'avère nécessaire.
- 😊 Les assureurs devraient pouvoir agir en tant qu'acheteurs de substances génériques et exercer activement un effet sur le prix, au bénéfice des payeurs de primes. Ils devraient pouvoir offrir aux assurés des prix plus avantageux et une quote-part plus basse.

10. Réduction des marges sur les médicaments I

Proposition „Mesures urgentes 09“

b. La marge liée au prix est abaissée à 10 voire 12 pour cent pour les pharmacies. La marge fixe ne change pas.

Potentiel de réduction des coûts et d'économie

b. Env. CHF 200 millions.

Position et appréciation de santésuisse

b. Mesure déjà décidée par le Conseil fédéral

- ☹️ La marge liée au prix s'élève désormais à 12 pour cent. Elle devrait être réduite à 7 pour cent.
- ☹️ 7 pour cent de marge liée au prix suffit pour couvrir les coûts (indemnisés suivant la loi).

10. Réduction des marges sur les médicaments II

Proposition „Mesures urgentes 09“

c. Interdiction à l'auto-dispensation (exception: les médecins pratiquant dans des régions isolées ou responsables d'un budget, urgences). Compensation par les tarifs TARMED.

Potentiel de réduction des coûts et d'économie

Cette mesure va à l'encontre de la réforme générale: les économies potentielles sont compensées par des règlements exceptionnels.

Position et appréciation de santésuisse

Contre.

- ☹️ santésuisse rejette l'avantage légal donné à un seul canal de remise des médicaments.
- ☹️ La pharmacie doit couvrir les coûts et non générer des recettes.
- ☹️ L'interdiction de pratiquer la pharmacie ne justifie pas l'adaptation des tarifs TARMED.

Prise de position sur les mesures d'économie

Constatations positives:

- Les politiques et la population sont **de plus en plus conscients des coûts**
- **Des mesures d'économie efficaces et rapides** sont considérées comme **nécessaires**
- La **responsabilité individuelle des assurés** est **renforcée** (taxe de consultation, durée du contrat d'assurance prolongée)
- **Les prix et les marges des médicaments** (LS) voire des moyens et appareils (LiMA) qui sont fixés par l'État doivent être **baissés**

Prise de position sur les mesures d'économie

Réserves émises:

- Les **régulations et limitations** supplémentaires de la liberté d'entreprise des partenaires tarifaires **débouchent sur des frais supplémentaires** (planification hospitalière, services de conseil médical par téléphone, interdiction de courtage et de commissions, etc.).
- **Les mesures de financement ne permettent pas d'économiser des coûts.** La baisse du rabais sur les primes en cas de franchise à option et la contribution supplémentaire à la réduction des primes se traduisent par des augmentations de cotisations versées par les payeurs de primes et contribuables, sans qu'ils prennent davantage de responsabilité personnelle pour autant.
- C'est **seulement à partir d'avril 2010** que les **mesures d'économie** décidées en juin 2009 par le Conseil fédéral seront partiellement mises en application **et auront un impact sur les coûts et les primes**; les **décisions parlementaires** s'appliqueront quant à elles au plus tôt à partir de **2011**.